

Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice : 14

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 10

Date de convocation : 06/04/2014

Commune de Montferrand

Procès – verbal de réunion
Séance du 12 avril 2017

L'an deux mil dix sept et le douze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes ANTONY Isabelle, CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, CLIMENT Jean-Marie, DARCOS Nicolas, PERALTA François, QUINTA Régis.

Excusés : Mme GAIANI Anne, Mrs PRIZZON Charles, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Procurations : Mr RIVIERE Philippe à Mr BERNIER Jean-Paul, Mr PRIZZON Charles à Mr BONDOUI Régis.

Secrétaire de séance : M. Régis QUINTA

Point 1 : débat orientation budgétaire – prévisions des recettes et dépenses en fonctionnement. Bilan des dotations de l'état depuis 2011. Constat des nouvelles charges. Projet de travaux d'investissement et estimations des financements. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 2 : vote des taux d'impositions - Mr le Maire propose de maintenir, pour 2017, les taux 2016 des impositions locales : Taxe d'habitation → 8,69 % ; Taxe foncière (bâti) → 21,20 % ; Taxe foncière (non bâti) → 64,44 %. Adopté à l'unanimité.

Point 3 : subventions associations - M. le Maire propose d'attribuer à chaque association les subventions suivantes : Comité des fêtes → 2.000,00 € ; Anciens combattants → 500,00 € ; Ass. Patrimoine et Culture → 800,00 € ; Age d'Or Montferrandais → 1.000,00 € ; Coopérative Scolaire → 1.000,00 € ; ACCA de Montferrand → 900,00 € ; Sté Pêche Labastide Montferrand → 120,00 € ; Cassole Montferrandaise → 400,00 € ; Union sportive Naurouze Labastide → 2.000,00 € ; Ass. Loisirs Montferrandais → 500,00 € (dont 200 € pour l'achat de matériel) ; Ass. Les Charettes → 120,00 €. Adopté à l'unanimité. Toutefois, l'Association Loisirs Montferrandais justifiera l'achat de matériel pour les cours de dessin (présentation de factures).

Point 4 : personnel technique - Mr le Maire expose que le remplacement de M. Gleyzes, prochainement retraité, se fera dans le cadre de la mise à disposition de personnel technique de la CCCLA. Une convention sera signée pour 15h30 par semaine. Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Tour de garde élections – Il est procédé aux tours de garde des élections présidentielles. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 6 : publicité vente terrain – Un panneau sera installé sur la parcelle et une annonce paraîtra sur le site P.A.P. (particulier à particulier) pour la somme de 89 €. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 7 : questions diverses

x dans l'attente de la signature définitive de cession de la parcelle E103, M. Albouy demande à installer un poulailler et utiliser une partie pour un potager. Il s'engage à entretenir tout le reste de la parcelle (tonte,...). Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

x PETR Pays Lauragais : une mini-commission va travailler sur la cartographie des nouvelles trames bleues et vertes qui seront intégrées au PLU.

x Transfert compétences eau/assainissement : les compétences eau potable, eau pluviale, assainissements individuels et collectifs vont être transférées à la CCCLA, en principe au 01/01/2018. Des ateliers sont proposés le 5 mai prochain (toute la journée) pour travailler sur ce gros dossier. A terme, un lissage des tarifs sera mis en place. Pour information, prix de l'eau localement : 4.24 € TTC pour l'eau assainie, 3.07 € pour l'eau potable.

x Bulletin municipal et Téléthon seront mis à l'ordre du jour du prochain CM

La séance est levée à 0h45.

Le Maire,

Ch. PRADEL

